

SSGA SPDR ETFS EUROPE I PLC

78 Sir John Rogerson's Quay

Dublin 2

Irlande

Un Fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre ses compartiments

Cet avis n'a pas été examiné par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications doivent y être apportées afin de satisfaire aux exigences de celle-ci. Les Administrateurs estiment que le présent avis et les propositions qui y sont détaillées ne comportent pas d'élément susceptible d'entrer en contradiction avec les orientations publiées par la Banque centrale et les réglementations de celle-ci, ni avec les meilleures pratiques en vigueur dans la profession.

Sous réserve qu'ils soient autrement définis aux présentes ou que le contexte exige une interprétation différente, tous les termes définis utilisés dans le présent avis auront la même signification que dans le prospectus de la Société daté du 28 octobre 2022 (le « Prospectus »).

Date : 5 June 2023

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Cher Actionnaire,

SSGA SPDR ETFs Europe I plc (la « Société »)

Nom du Compartiment

SPDR S&P 500 ESG Leaders UCITS ETF

(le « Compartiment »)

Nous vous adressons ce courrier en votre qualité d'Actionnaire du Compartiment afin de vous informer de la modification suivante apportée au supplément (le « **Supplément** ») relative au Compartiment ci-dessus. Cette modification prendra effet à la date à laquelle le Supplément révisé sera approuvé par la Banque centrale.

1. Ajout de Catégories d'actions couvertes contre le risque de change

Trois nouvelles Catégories d'actions couvertes contre le risque de change sont mises à disposition pour le Fonds :

- Couverte en EUR
- Couverte en GBP
- Couverte en CHF

Des informations relatives à ces nouvelles Catégories d'Actions sont incluses dans le Supplément révisé du Fonds.

2. Modifications de l'Échéance de négociation

Ancienne Échéance de négociation	Nouvelle Échéance de négociation
Pour les souscriptions et rachats : 16 h 45 (heure irlandaise), chaque Jour de négociation. Pour l'ensemble des souscriptions et des rachats effectués le dernier jour de négociation précédant le 25 décembre et le 1 ^{er} janvier de chaque année : 11 h (heure irlandaise), le Jour de négociation correspondant. La Société de gestion pourra	Pour les souscriptions et rachats de catégories d'actions non couvertes : 16 h 45 (heure irlandaise), chaque Jour de négociation. Pour les souscriptions et rachats de catégories d'actions couvertes : 14 h 30 (heure irlandaise) chaque Jour de négociation.

Administrateurs : Barbara Healy, Jennifer Fox et Kathleen Gallagher (australienne)

Enregistrée en Irlande : Numéro d'immatriculation de la Société : 493329

déterminer des dates antérieures ou ultérieures à sa discrétion, à condition d'avoir notifié les Participants agréés au préalable.

Pour l'ensemble des souscriptions et des rachats effectués le dernier Jour de négociation précédant le 25 décembre et le 1^{er} janvier de chaque année : 11 h (heure irlandaise). La Société de gestion pourra déterminer des dates antérieures ou ultérieures à sa discrétion, à condition d'avoir notifié les Participants agréés au préalable.

3. Utilisation des instruments financiers dérivés (« IFD »)

Avec l'introduction de Catégories d'Actions couvertes, les **Instruments dérivés** sont ajoutés aux Investissements autorisés dans le Supplément, à des fins de couverture de change et de gestion efficace de portefeuille. L'utilisation des **IFD** et les risques associés sont inclus dans le Supplément.

4. Risques d'investissement supplémentaires

Des risques d'investissement supplémentaires sont inclus dans le Supplément pour le **Risque associé à la Catégorie d'Actions** et le **Risque lié aux opérations de couverture de change**, comme indiqué ci-dessous.

« **Risque associé à la Catégorie d'Actions** : Il n'existe pas de séparation des engagements entre les Catégories du Compartiment. Même si le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement par délégation cherchent à s'assurer que les plus-values/moins-values et les coûts afférents à l'IFD concerné, en lien avec toute stratégie de couverture de change, n'augmentent que pour la Catégorie prévue, les transactions peuvent donner lieu à des engagements concernant d'autres Catégories. »

« **Risque lié aux opérations de couverture de change** : Les opérations de couverture sont parfois soumises à une mauvaise adéquation entre l'opération de couverture et le risque que l'on cherche à couvrir. Il ne peut être garanti que les opérations de couverture du Compartiment seront efficaces. Étant donné que les opérations de couverture contre le risque de change ont pour but de tenter de réduire ou d'éliminer les pertes occasionnées par les fluctuations des taux de change, elles peuvent également réduire ou éliminer les plus-values en cas d'appréciation de la devise de libellé des actifs du Compartiment. »

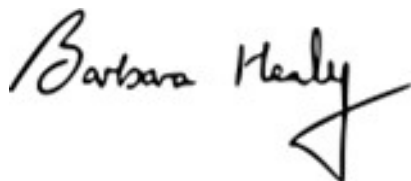
5. Autres modifications

D'autres modifications associées mineures ont également été incluses dans le supplément.

Informations complémentaires

Pour toute question, veuillez prendre contact avec l'équipe Ventes et Assistance des ETF SPDR, à l'adresse suivante spdrseurope@ssga.com ou par téléphone au +44 (0)20 3395 6888. Vous pouvez également contacter votre représentant ETF SPDR local.

Nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments dévoués,



Administrateur

SSGA SPDR ETFs Europe I plc